



La gestion des plantes invasives

Les plantes invasives sont des plantes exotiques, introduites par l'Homme de manière volontaire ou accidentelle, et présentant un caractère envahissant c'est-à-dire une capacité à proliférer et à coloniser certains milieux naturels. Ces indésirables font preuve d'une grande résistance aux perturbations et vont s'acclimater facilement si les conditions leur sont favorables (sols remaniés ou mis à nu). Hautement compétitives (forte régénération, grande capacité reproductive), elles vont prendre la place de la flore locale qui va avoir du mal à les concurrencer.

Les espèces exotiques envahissantes sont aujourd'hui considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité. Il n'existe pas de solution miracle pour les éradiquer mais des principes à respecter pour limiter leur expansion.

natura 2000

bassin de la Grosne et du Clunisois

Les Fiches Techniques

Invasives, attention danger

La présence d'invasives peut avoir des incidences sanitaires, paysagères, économiques ou environnementales :

- * Réactions allergiques, cutanées ou respiratoires (pour l'Ambrosie notamment)
- * Forte concurrence avec des espèces locales pouvant aboutir à leur disparition
- * Perte de diversité biologique
- * Perte de diversité paysagère
- * Perturbation hydraulique par encombrement pour les espèces aquatiques
- * Diminution de la valeur fourragère des prairies
- * Diminution des rendements agricoles

Les Renouées

- Plante vivace de 1 à 3 m de haut
- Tige ronde, creuse et tachetée de couleur rouge sombre
- Grosses feuilles en forme de coeur ou tronquées selon espèce
- Petites fleurs blanches en grappes
- Floraison de août à octobre
- Important réseau racinaire
- Principalement répandue le long des cours d'eau et sur les bords de routes



L'Ambrosie

- Plante annuelle de 20 à 200 cm
- Tige velue verte devenant rougeâtre sur les anciens rameaux
- Feuilles vertes très découpées et sans odeur quand on les froisse
- Petites fleurs verdâtres regroupées en épi
- Floraison en août-septembre
- Principalement répandue le long des axes de circulation et colonisant les cultures
- **Espèce réglementée** : Les propriétaires et exploitants sont tenus de procéder à la destruction de l'ambrosie jusqu'en limite de leurs parcelles avant le 1er août (Arrêté Préfectoral du 27 mai 2004)



Communauté de
Communes du Clunisois



Pour aller plus loin...

☛ **Un entretien régulier** consiste à supprimer les facteurs favorables à l'installation des invasives en :

- * maintenant un couvert végétal
- * évitant tout désherbage
- * veillant au nettoyage des engins de chantier
- * évitant le transport de terres contaminées



☛ **La lutte curative** consiste à mettre en place des techniques de gestion adaptées dès qu'une nouvelle station de Renouée (1) ou d'Ambroisie (2) est découverte en :

- * intervenant dès qu'une première pousse est visible
- * procédant à un arrachage précoce manuel (avril-mai)
- * adaptant le calendrier de travaux au cycle de la plante pour les stations de taille importante :
 - pratiquer des fauches ou un pâturage répétés sur la période de végétation de la renouée (au moins 5 passages) d'avril à octobre
 - faucher avant floraison, fin juillet/début août pour l'ambroisie
- * fixant une hauteur de coupe supérieure à 10 cm pour favoriser la concurrence par les plantes vivaces



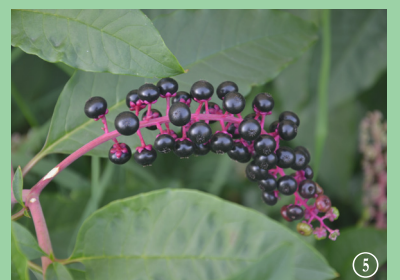
☛ **La limitation de la propagation** en :

- * s'assurant de la dégradation des tiges coupées par incinération
- * ne les compostant pas
- * ne déplaçant jamais une terre souillée



☛ **Surveiller l'arrivée d'autres plantes invasives sur le territoire** et prévenir le chargé de mission Natura 2000 pour un diagnostic et la mise en place d'un éventuel plan de lutte.

Quelques espèces pouvant faire leur apparition : la Jussie à grandes fleurs (3), l'Ailante glanduleux (4), le Raisin d'Amérique (5), le Buddleia de David (6), la Balsamine de l'Himalaya (7) ou l'Elodée du Canada (8).



Pour un accompagnement vers la mise en place de bonnes pratiques, contactez le chargé de mission Natura 2000 natura2000.grosne.clunisois@orange.fr ou 03 85 59 13 18

